

Promotion de financement d'automne - Conditions complètes

Taux de crédit : 13,99 % par année

Conditions en vigueur le 15 septembre 2026. L'offre prend fin le 31 octobre 2026.

Le financement est offert par Financeit Canada Inc. (« Financeit »). Mitsubishi Electric Sales Canada Inc. ne consent pas de prêts et n'accorde pas de crédit.

L'offre

Achetez un produit de chauffage et de climatisation Mitsubishi Electric admissible chez un concessionnaire MEQ participant au Québec et, sous réserve de l'approbation du crédit par Financeit, effectuez des versements imputés uniquement au capital correspondant à 0,4 % du montant de votre prêt chaque mois pendant les 12 premiers mois.

Offre non applicable aux produits R410A et HX.

Tout financement est sous réserve de l'approbation du crédit par Financeit. Les demandes ne sont pas toutes approuvées.

Fonctionnement du financement

Mois 1 à 12 - période promotionnelle

Vous versez chaque mois 0,4 % du montant initial de votre prêt. Aucuns frais de crédit ne courent sur le prêt pendant cette période et vos versements sont imputés au capital.

Après la période promotionnelle

Le solde impayé est converti en un prêt selon les modalités prévues dans votre convention de prêt Financeit, au taux de crédit initial de 13,99 % par année pour la période précisée dans cette convention.

Votre versement mensuel, le terme de votre prêt et la période d'amortissement correspondante sont indiqués dans votre convention de prêt. Tout taux applicable après cette période initiale, notamment lors du renouvellement ou de la continuation de votre prêt, est déterminé conformément à votre convention de prêt et peut changer.

Frais et autres charges

Des frais d'administration et d'autres frais peuvent s'appliquer en sus des versements décrits ci-dessus et sont régis par votre convention de prêt. Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire et lisez votre convention de prêt avant de la signer.

Remboursement par anticipation

Vous pouvez rembourser tout ou partie de votre prêt par anticipation, en tout temps et sans pénalité.

Vos montants réels

Votre concessionnaire et Financeit vous communiqueront vos montants de versement, le taux applicable, les frais et le coût total du crédit avant la signature. Demandez-les et lisez votre convention de prêt : celle-ci énonce les montants et les modalités qui s'appliquent à vous et prévaut sur la description figurant sur la présente page.

Divulgateion complète

*Taux de crédit : 13,99 % par année. L'offre prend fin le 31 octobre 2026. Offre disponible chez les concessionnaires MEQ participants au Québec. Offre non applicable aux produits R410A et HX. Sous réserve de l'approbation du crédit par Financeit Canada Inc. (« Financeit »).

Le consommateur qui achète un produit Mitsubishi Electric admissible et obtient un prêt approuvé par Financeit effectuera, pendant la période promotionnelle initiale de 12 mois, des versements mensuels correspondant à 0,4 % du montant initial du prêt et imputés uniquement au capital. Aucuns frais de crédit ne courent sur le prêt pendant cette période promotionnelle.

À la fin de la période promotionnelle, le solde impayé est converti en un prêt selon les modalités prévues dans la convention de prêt Financeit du consommateur, au taux de crédit initial de 13,99 % par année pour la période précisée dans cette convention. Le versement mensuel, le terme et la période d'amortissement correspondante sont indiqués dans la convention de prêt. Tout taux applicable après cette période initiale, notamment lors du renouvellement ou de la continuation du prêt, est déterminé conformément à la convention de prêt et peut changer.

Des frais d'administration et d'autres frais peuvent s'appliquer en sus des montants décrits ci-dessus et sont régis par la convention de prêt du consommateur. Le consommateur peut rembourser tout ou partie du prêt par anticipation, en tout temps et sans pénalité. D'autres conditions s'appliquent. Pour plus de détails, communiquez avec un concessionnaire MEQ participant au Québec.

Votre convention de prêt prévaut

Le financement est offert par Financeit Canada Inc. et non par Mitsubishi Electric Sales Canada Inc. Tout crédit est sous réserve de l'approbation de Financeit. Votre convention de

prêt avec Financeit énonce les modalités qui s'appliquent à vous, y compris tous les taux, versements et frais, et prévaut sur la description figurant sur la présente page. Veuillez la lire avant de la signer.

Questions

Communiquez avec un concessionnaire MEQ participant au Québec.

Page mise à jour le : 15 septembre 2026.